Le Courrier des Opelousas

Vol. XXIV. Opelousas, Paroisse St. Landry, Lne., Samedi, 3 Fevrier 1877. No. 17.

OPELOUSAS:

SAMEDI matin, : : 3 FEVRIER, 1877.

☞ Nous prenons la liberté de rappeler à nos amis, à nos lecteurs et au public en général, que dorénavant, la loi leur permettra de faire publier leurs avis judiciaires (ventes de successions, tableaux etc. ventes de Shérif etc.) dans le journal qui leur fera plaisir, et que nous serons heureux de recevoir une partie de l'encouragement qu'une loi arbitraire nous a soustrait depuis huit longues années.

☞ Un vieux et estimable citoyen de notre communauté va nous quitter pour aller demeurer à la Nouvelle-Orléans. M. Quatrevaux, qui habite notre ville depuis 26 à 28 ans, qui y a élevé une famille et qui y a amassé par une industrie et une économie constante, une jolie aisance, est forcé aujourd'hui, par une maladie tenace, d'abandonner une industrie rémunérative pour se retirer où il pourra plus facilement se procurer les soins nécessaires à sa condition. Son Café Verandah a été loué à M. Wm. R. Cochran, ainsi que sa maison de résidence.

Espérons que bientôt cet estimable citoyen nous reviendra avec une bonne santé.

☞ Les cinq membres qui représenteront le Sénat dans la Commission Arbitrale sont: MM. Edmunds, Morton, Frelinghuysen, Bayard et Thurman. Les cinq représentants de la Chambre seront Payne, Hunton, Abbott, Garfield et Hoar. Les quatre juges de la Cour Suprême sont Clifford, Strong, Miller et Field. Le cinquième sera probablement Bradley.

Les pouvoirs du tribunal arbitral.

[Extrait de l'Abeille de la N. O. du 27 Janv.]

Le tribunal arbitral ne doit être appelé à se prononcer que dans le cas des Etats pour lesquels deux certificats de votes ont été envoyés par deux catégories de personnes prétendant être électeurs présidentiels. Voici en quels termes le bill définit les pouvoirs conférés au tribunal quant à la décision à rendre.

Sect. 2.... Et les dits *returns* et papiers seront soumis au jugement et à la décision de la commission, sur le point de savoir quel est le *vote electoral véritable et légal* du dit Etat.

La loi ne dit pas "quel est celui des deux certificats qui est le certificat légal" mais "quel est le vote *véritable* et *légal.*" Ce qui implique le pouvoir de rechercher, en dehors des certificats, les éléments pour déterminer le vote réel de l'Etat. Plus loin, le bill est encore plus explicite.

.........laquelle commission.......... par une majorité des votes décidera s'il y a des votes du dit Etat et quels sont les votes qui sont les votes prescrits par la Constitution des Etats-Unis, et combien de personnes et quelles personnes ont été dûment nommées électeurs dans le dit Etat, et elle pourra prendre en considération les pétitions, dépositions et autres papiers, s'il y en a, qui d'après la Constiiution et la loi existante, peuvent être à juste titre prises en considération, en déclarant brièvement les raisons pour ce faire.

En présence des textes que nous venons de citer, il est impossible de soutenir que le tribunal n'a à décider qu'une pure question de forme entre les deux certificats. Il a certes le pouvoir d'aller au delà et de déterminer quels ont été les électeurs présidentiels *réellement* élus, comme il a aussi le pouvoir de décider qu'il n'y a pas eu d'élection légale dans tel ou tel Etat.

L'autorite des paroisses en matiere de taxes.

[Extrait de l'Abeille de la N. O. du 30 Janv.]

La Cour Suprême de la Louisiane vient de rendre une décision qui va créer une véritable révolution réformiste dans les paroisses. Elle a décidé que les autorités paroissiales ne pouvaient lever de taxes que pour un montant égal aux taxes levées par le gouvernement d'Etat pour les dépenses du gouvernement proprement dites et l'intérêt général, mais que dans ce montant ne devaient pas être comprises les taxes pour payer l'intérêt de la dette d'Etat, pour les écoles publiques, pour les levées ou pour tous autres objets spéciaux.

En d'autres termes, les paroisses, au lieu d'avoir le pouvoir de lever des taxes montant à quatorze mills et demi, ne pourront lever que quatre mills.

Le fardeau des impôts va donc se trouver considérablement allégé, dès la première année de la restauration d'un gouvernement honnête.

La décision de la Cour Suprême est basée sur une saine interprétation de la loi; elle est donc à la fois un acte de haute justice et un immense bienfait pour les populations rurales.

Nous ne félicitons pas les juges qui n'ont fait que leur devoir, nous félicitons le pays d'avoir de nouveau à la tête de la magistrature des hommes qui rendent la justice.

Le Statu Quo en Louisiane.—Washington, 26 janvier.—Voici les instructions envoyées au général Augur au sujet du maintien du statu quo dans les campagnes: Lorsque les deux gouverneurs donnent une commission au même individu, ce dernier doit être reconnu. Quand le fonctionnaire n'a qu'une commission, que le titulaire ne lui conteste pas la place, et, en outre, qu'il n'existe pas d'intimidation, ce fonctionnaire doit être également reconnu. Lorsque les deux gouverneurs donnent des commissions à différentes personnes, l'ancien titulaire doit continuer à exercer ses fonctions jusqu'à ce que la question soit réglée.

La Composition du Tribunal Arbitral.

Le tribunal arbitral auquel le Congrès devra déférer la décision à rendre pour les votes contestés dans les cas où il y a deux certificats d'électeurs présidentiels, doit se composer de cinq représentants et cinq sénateurs qui devront être choisis mardi par leurs corps respectifs et de cinq juges de la Cour Suprême, dont quatre désignés dans le bill choisiront le cinquième.

Voici les quatre juges nommés par le bill:

1er district judiciaire: Clifford, du Maine, démocrate, âgé de 73 ans, nommé par Buchanan en 1858.

3me district: Strong, de la Pennsylvanie, républicain, âgé de 68 ans, nommé par Grant en 1870.

8me district: Miller, de l'Iowa, républicain, âgé de 61 ans, nommé par Lincoln en 1862.

9me district: Field, de la Californie, âgé de 60 ans, républicain indépendant, nommé par Lincoln en 1863.

Le bill n'a nommé aucun juge appartenant aux Etats des candidats présidentiels, Etats qui sont: New York, Ohio et Indiana, mais bien qu'il recommande aux quatre juges d'avoir, dans le choix du cinquième, égard aux conditions d'impartialité désirable, il ne contient pas d'interdiction à ce sujet.

Le juge président Waite ayant exprimé le désir de n'être pas désigné, le choix du cinquième juge devra porter sur l'un des magistrats suivants:

Swayne, Ohio, 72 ans, républicain, nommé par Lincoln en 1862, récemment élu sénateur de l'Illinois.

Davis, de l'Illinois, 62 ans, indépendant, nommé par Lincoln en 1862, récemment élu sénateur de l'Illinois en remplacement du radical Logan.

Bradley, du New Jersey, 64 ans, indépendant, nommé par Grant en 1870.

Hunt, de New York, 66 ans, républicain nommé par Grant en 1872.

Un journal donne les renseignements suivants sur les quatre juges désignés par le bill:

M. Clifford est le plus ancien des neuf membres de la Cour Suprême. Il a été nommé par un président démocrate, mais jamais il ne se mêle des questions politiques. Il a la plus haute idée de la mission de la Cour Suprême et de la dignité dont il est investi. M. Clifford ne consentirait pas à se faire l'instrument de l'un ou l'autre des partis.

On peut en dire autant de M. Field, bien qu'il ait en politique des idées arrêtées. Son impartialité de juge est au dessus de tout soupçon. C'est l'un des plus habiles légistes des Etats-Unis, et ses connaissances sont aussi variées qu'étendues en dehors des questions de droit.

Le juge Miller parle volontiers de la tâche que le Congrès se propose de lui imposer. Il l'acceptera sans hésitation. Kentuckien de naissance, M. Miller est reconnu dans l'Ouest, par les démocrates et par les républicains, comme un juge intègre et un savant légiste.

Quant au juge Strong, il comptait parmi les premiers avocats républicains de la Pennsylvanie lorsqu'il a été appelé, il y a environ six ou sept ans, à siéger parmi les collègues du chief-justice Chase. Il ne se mêle plus de politique.

Apaisement.

[Extrait de l'Abeille de la N. O. du 28 Janv.]

Le grand mouvement national qui vient de se produire en faveur de l'adoption du bill électoral, a fait entrer la crise américaine dans une période d'apaisement qui permet de prévoir une issue pacifique et heureuse au problème présidentiel soulevé par des contestations déloyales.

Depuis près de trois mois, le pays a été tenu en suspens, dans l'attente d'un danger imminent de guerre civile, parce qu'il a plu à la coterie de politiciens, à vues extrêmes, qui a, depuis huit ans, contrôlé l'administration fédérale, de résister à l'expression de la volonté populaire. * * *

C'est l'esprit rassuré et le cœur plein de confiance que nous voyons approcher le dénouement de ce grand drame national dont les péripéties ont causé tant d'anxiété aux patriotes. Quelles que soient l'audace et les ressources des conspirateurs, il nous parait impossible qu'ils puissent se relever de la seconde et écrasante défaite qu'ils ont subie par le vote du bill électoral. Car cette défaite n'est pas l'œuvre seule de leurs adversaires, ni le résultat d'une manœuvre parlemantaire, elle est la conséquence d'un immense soulèvement national contre lequel toute nouvelle résistance se briserait infailliblement.

L'horison s'est éclairci, et avant peu nous verrons commencer les premiers beaux jours d'une ère nouvelle d'apaisement et de prospérité.

Pari en Permanence.—A Silver City, Nevada, une demoiselle avait parié à un jeune homme un baiser que Tilden serait élu.—C'est-à-dire qu'il devait donner le baiser si Tilden gagnait, tandis que si Hayes était élu ce serait à elle à payer le baiser. Le 8 novembre il se présenta et paya le pari; mais le soir, les choses avaient changé d'aspect et c'était à la demoiselle de s'exécuter; à l'arrivée des dépêches du lendemain, elles étaient de nouveau pour Tilden; et depuis lors jusqu'à ce jour ils ont été tous les deux occupés à se payer réciproquement leurs paris, et ils déclarent qu'ils sont prêts et capables de continuer ainsi jusqu'à ce que le congrès ait décidé la question.

Voici ce qui a été trouvé dans la lettre d'un jeune amoureux:

"Ma bien-aimée, j'ai avalé le timbre-poste qui se trouvait sur votre dernière lettre, parce que je savais que vos lèvres y avait touché."

Battez-moi ça.

A propos de valseurs.

Une jeune fille, encore toute palpitante de plaisir, dit à son valseur, après la valse:

—Comme vous avez chaud, monsieur!

—Oh! mademoiselle, ne vous inquiétez pas, j'ai un gilet de flanelle.

Allons! la poésie est bien morte.

La nouvelle loi des elections.

Voici le texte de la loi que les deux Chambres de la Législature légale de la Louisiane ont adoptée:

Acte intitulé acte pour rappeler les sections 2, 3 et 26 d'un acte intitulé "acte pour la liberté et la pureté des élections: pour prescrire la manière de faire les retours; pour pourvoir à l'élection d'officiers de retours, définir leurs pouvoirs et leurs devoirs; pour prescrire le mode d'inscription sur les journaux du Sénat et de la Chambre des représentants; pour exécuter l'art. 103 de la Constitution approuvé le 20 novembre 1872; pour constituer un bureau de compilateurs et autoriser le dit bureau à compter les votes et faire les retours des votes donnés à la dernière élection; pour autoriser, dans certains cas, les contestations relatives aux places."

Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale:

Sec. 1—Que les sections 2, 3 et 26 d'un acte intitulé "acte pour la liberté et la pureté des élections, pour prescrire le mode de faire les retours, pour voir à l'élection d'officiers de retours, et définir leurs pouvoirs et leurs devoirs, prescrire le mode d'inscription sur les journaux du Sénat et de la Chambre des Représentants et mettre en vigueur l'article 103 de la Constitution, approuvé le 20 novembre 1872" —soient et sont, par les présentes, rappelées.

Sec. 2—Il est de plus décrété, etc. Qu'un bureau de compilateurs composé du lieutenant gouverneur, de l'orateur de la Chambre des représentants et de trois sénateurs, choisis par le Sénat, dans les différents partis, et dont une majorité constituera un quorum, est, par les présentes, créé et aura le pouvoir de compiler les votes donnés à la dernière élection générale dans cet Etat, pour tous les officiers autres que le gouverneur et le lieutenant-gouverneur, pour ou contre les amendements à la Constitution.

Sec. 3.—Il est de plus décrété, etc. Que la dite compilation et les dits retours faits par le Bureau ici constitué seront une preuve *prima facie* de l'élection des candidats qu'il déclarera élus—mais il est réservé à tous les autres candidats le droit de contester la dite élection et les dits retours en présentant une pétition à cet effet à la cour ayant juridiction dans les limites des paroisses des candidats, dans les trente jours qui suivront la promulgation officielle de la compilation.

Sec. 4.—Il est de plus décrété, etc., Que toutes les lois et parties de lois contraires à cet acte sont, par les présentes, rappelées.

Sec. 5.—Il est de plus décrété, etc., Que cet acte aura force de loi à dater de son adoption.

Le Beau et le Laid.

La laideur et la beauté, comme le bien et le mal, se disputent l'empire du monde; mais qu'est-ce que la beauté, qu'est-ce que la laideur? Sans doute, au point de vue de l'art, il y a certaines règles, certaines conditions qui peuvent constituer le beau véritable, et il est reconnu et admis par le plus grand nombre; mais de siècle à siècle, de peuple à peuple, il y a tant de manières de voir et de juger différentes que les exceptions aux règles qu'on pourrait poser sont infinies.

Nous admirons les yeux longs et droits; les Chinois les préfèrent presque ronds, relevés et bridés.

Nous voulons les petites bouches; les Ethiopiens n'aiment que les bouches énormes.

Les jolies oreilles pour nous sont les oreilles petites, transparentes et délicates; en Egypte elles doivent avoir trois pouces de longueur pour être trouvées charmantes.

Nous sommes en admiration devant les chevelures longues et soyeuses; les Lapones coupent les leurs à un pouce de la tête par coquetterie.

Les Péruviens se pendent au nez des anneaux tellement massifs et pesants qu'il est difficile de comprendre comment les cartillages du nez ne sont pas déchirés. La nature de l'ornement varie suivant l'importance du personnage qui s'en pare; souvent il est en or et en argent; les plus pauvres vont jusqu'à s'accrocher au nez des fragments de poteries informes.

Dans l'Indo Chine, la mode des boucles d'oreilles a des proportions non moins excessives; il n'est pas rare de voir les oreilles des belles dames du pays arriver à carresser les épaules, tant la chair en est détendue par le poids énorme dont elles les surchargent.

Dans l'Amérique du Sud, le tatouage est en vogue, et on s'y défigure avec rage; le bleu, le rouge, le noir, s'entrechoquent bizarrement; les cercles, les étoiles, les triangles, les rosaces, se croisent et s'épanouissent à l'envie. Un visage est un grimoire, les épingles trônent impitoyablement la chair pour rendre cette affreuse peinture indélébile; nul suplice ne coûte à ces malheureux pour arriver à ce résultat envié: avoir l'air terrible et effrayant.

Dans certaines provinces de la Perse, le nez aquilin est peu estimé; les classes élevées prennent le soin de faire écraser convenablement celui de leurs enfants dès le bas âge.

Au Japon, les femmes dorent leurs dents; dans l'Inde, elles les teignent en rouge; dans le Guyarat, elles les rendent noires.

Nous savons tous par quelles tortures passent les chinois pour parvenir à leur pied idéal, un pied de chèvre sur lequel elles ne peuvent se soutenir au delà de quelques minutes.

Ces mêmes Chinoises se privent de manger pour se conserver maigre, tandis que les Turques souffrent pour engraisser.

Parmi les soldats tués dans les rencontres des Sioux et des Américains aux Black Hills, ceux qui avaient sur eux une croix ou une médaille ont été respectés. Les Indiens, tout païens qu'ils sont, n'outrageaient pas les cadavres qui avaient les insignes de la foi catholique.

On les Tient, les Coquins!

Washington, 26.—Casanave et Kenner, membres du Bureau des Retours de la Louisiane, sont arrivés ici aujourd'hui et ont été immédiatement conduits à la salle des délibérations du comité; ils ont ensuite été menés avec leur collègues Wells et Anderson à la barre de la Chambre, mais, il n'a été rien fait de plus à cause de l'absence des représentants républicains qui siégeaient en caucus.

Les membres du Bureau de Retours de la Louisiane ont comparu à la barre de la Chambre, sous la garde du sergent-d'armes. Ils ont demandé un délai pour faire leur réponse. Il leur a été accordé une demi-heure.

Au bout de ce temps ils sont revenus et ont soumis par écrit une longue réponse, basant leur refus de produire certains papiers devant le comité sur la loi de la Louisiane et sur le fait que les papiers sont à la charge du secrétaire d'état.

Mr. Lynde a présenté une résolution accusant les membres du Bureau des Retours pour mépris de l'autorité de la Chambre. Adoptée par 146 contre 86.

Aussi une résolution ordonnant aux témoins de comparaître devant le comité spécial dont l'hon. Wm. R. Morrison est le président, et les remettant de nouveau sous la garde du sergent-d'armes. Adopté.

Kenner, du Bureau des Retours, a déposé devant le comité des élections que trois precincts de la paroisse Vernon avaient été rejetés après avoir été admis. Il n'avait pas pris part à la discussion sur le rejet, et ne peut expliquer comment cela est arrivé.

La Catastrophe d'Ashtabula.

Les nombreux ouvriers employés à fouiller les débris du train précipité et incendié sur la glace de la rivière Ashtabula, ont achevé leur lugubre besogne; deux corps nouveaux seulement ont été retirés, et l'on pense qu'on n'en recouvrera pas d'autres, ce qui reste de l'epave n'étant qu'un monceau de cendres parmi lesquelles il est impossible de distinguer celles provenant du corps humain de celles d'objets inanimés.

Les survivants rendent hommage au courage de M. Burnham, agent de la compagnie du chemin de fer Chicago, Milwaukee & St. Paul, qui a aidé, au péril de sa vie, à sauver plusieurs personnes prises dans les débris dont elles ne pouvaient pas se dégager et menacées d'être brûlées vives dans cette position. Lui-même a été blessé, mais peu grièvement.

On cite aussi plusieurs incidents horribles, entre autres celui-ci. Un homme échappé du milieu des ruines flambantes avec ses vêtements tout en feu, s'est mis à courir sur la neige, sans paraître entendre les nombreuses voix qui lui criaient de se coucher: Un spectateur à portée de qui il passait, l'a terrassé d'un coup de poing. Mais le fou s'est relevé, et reprenant sa course furieuse il est allé se jeter la tête première dans le brasier, où il a été dévoré par les flammes.

Il y a lieu de croire, d'après les derniers avis, que le nombre total des personnes dans le train était de 147, dont 75 ont été tuées sur le coup, et dont 72 ont été sauvées. Mais quatre de celles-ci ont succombé depuis à leurs blessures, ce qui porte à 79 le nombre des victimes.

☞ Un haut fonctionnaire, atteint d'obésité, fait venir son médecin, qui lui conseille de faire des armes et de la gymnastique.

—Impossible, dans ma position, de m'escrimer ainsi, en public. Trouvez-moi autre chose.

—Alors, il faut faire du frottage, dit le médecin.

Puis, après un moment de réflexion, il ajoute, de son air le plus doctoral:

—Et, trois fois par semaine, vous frotterez....mon appartement.

—Pourquoi pas le mien?

—Parce que le mien est plus grand!

Un écho de l'année qui vient de finir.

Un passant qui a le malheur d'avoir le nez horriblement aplati, fait l'aumône à un pauvre.

—Dieu vous conserve la vue, dit le mendiant.

—Pourquoi me faites vous ce souhait, demande le monsieur étonné. Est-ce que j'ai l'air d'avoir mal aux yeux?

—Non, répondit le mendiant, mais c'est que si votre vue faiblissait, vous seriez bien embarrassé pour porter des lunettes.

Preparatifs pour le Mardi Gras.—De grands préparatifs se font pour donner le plus d'éclat possible à la grande procession du Mardi-Gras et à la réception du roi du Carnaval au palais de l'Exposition.—*Abeille, 30 Janvier.*

D'après le recensement qui vient d'être publié à Lima, le Péron a une population de 2,703,075 âmes.

MARDI GRAS!

Le magnifique paquebot à vapeur

LESSIE TAYLOR

Quittera Washington le 7 Février 1877, et transportera les passagers à la Nouvelle-Orléans et de retour à raison de

$10

chaque, et de quelque point de l'Atchafalaya, à raison de $8 pour l'aller et le retour.

☞ Les tickets seront valables jusqu'au 17 Février 1877. M. KENISON,
3 Fév. 1877. Capitaine

Pompiers, attention!

UNE assemblée trimestrielle des pompiers des Opelousas No. 1, aura lieu Lundi prochain, 5 février, à la Remise de la Pompe, à 3 heures de l'après midi, en grande tenue.

Les quotités trimestrielles seront collectables ce jour-là.

Par ordre du Commandant.
JOEL H. SANDOZ, Sec.
Opelousas 3 Février 1877.

Il a été arrêté comme épave,

Par le soussigné, près de la Pointe Chrétien, le 4 Janvier courant, une jument créole bai mouchetée, agée d'environ 12 ans, domptée, marquée sur la cuisse droite Eq avec un circonflexe au-dessus, et sur l'épaule d'un UH. Cette jument rôde dans ce voisinage depuis un an.

Le propriétaire est prié de venir prouver sa propriété payer les frais et l'emmener, autrement il en sera disposé selon la loi.

SEABURN T. CAUSEY
St Landry 6 Janvier 1877 1m

Ecurie Publique a vendre.

JE vendrai l'Ecurie publique située rue de la Cour, Opelousas, à 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 ans de crédit avec intérêt à 8 pour cent par an à compter du jour de la vente.

HENRY L. GARLAND.
Opelousas 18 Novembre 1876 6 tf

IMPRIMERIE

—DU—

COURRIER DES OPELOUSAS

On exécute à nos Bureaux, des impressions en tous genres, de luxe et de commerce.

Prix Modérés.

☞ *Une Visite Sollicitée.*

LA PHARMACIE DE ST. LANDRY

Reçoit continuellement des

DROGUES ET MEDECINES

Frais. Ingrédients de Chimie. Peintures, Teintures. Vins et Boissons de Première Qualité.

Aussi, un assortiment complet de

MÉDECINES PATENTÉES

des plus en renom.

CIGARES,

TABAC

A FUMER, A CHIQUER ET A PRISER,

—AINSI QUE—

PIPES ET CIGARETTES.

SEUL DEPOT DES

Bitters Aromatiques de Posey,

Et des Remèdes Célèbres de Posey pour les

Fièvres à Frissons.

LE QUARTIER-GENERAL

—POUR LA—

PARFUMERIE

de choix, Articles de Toilette, &c., &c., &c.

—ET DE—

GRAINES DE JARDINAGE

—DE—

LANDRETH ET DE BUIST.

WM. O. POSEY.
Propriétaire.
Encoignure Main et Landry, Opelousas.
Avr 10-Dec 4, 1875.]

AVIS.

M'ETANT assuré des services de M. Walton A. Sandoz, un pharmacien accompli et expérimenté, le public est par le présent averti que les prescriptions et les médicaments seront préparés avec soin, et à toute heure du jour ou de la nuit: la résidence de M. Sandoz étant adjoignante à la Pharmacie, et il se fera toujours un plaisir de servir les clients à toute heure du jour ou de la nuit.

C. MAYO, agent.
A l'enseigne du Gros Mortier.
Opelousas 21 aout 1875. 44tf

JOEL H. SANDOZ, Notaire,

OFFRE ses services à ses connaissances et au public en général. Inventaires, assemblées de famille, hypothèques, contrats, levées d'hypothèques, ventes, transferts, protets, testaments, etc. etc. seront passés soit en français soit en anglais, au gre des parties, avec les soins et l'exactitude voulus, et aux prix les plus modérés.

On le trouvera temporairement au bureau du Courrier, rue Main, Opelousas [10 janv.

A VENDRE, à des conditions avantageuses—Une petite habitation sur le Bayou Têche, contenant 132 arpents, 20 arpents de face sur le dit bayou avec une petite cyprière et autres bons bois; bonne maison de résidence et cuisine, et une autre bonne maison pour travailleurs, deux bons magasins; 60 arpents entourés, presque tous en pieux neufs. Cette terre vient d'être ouverte, est très fertile et est située à 3 milles d'Arnaudville, sur la rive droite du Têche S'adresser à ce bureau.

A VENDRE A BON MARCHE.

LA moitié indivise de la moitié Est du quart S-O de la Section 31, Township 2 S. de la Rangée 5 Est, située près de Big Cane, et contenant 80 acres et un tiers. S'adresser à
J. H. HOUSTON, Opelousas.

LA GROCERIE

Le meilleur marche des Opelousas.

TENUE par Louis Desmarais, à l'encoignure des rues Bellevue et Market.

MEILLEUR MARCHE QUE LE MEILLEUR MARCHE: MAIS POUR DU COMPTANT SEULEMENT.

N'oubliez pas de vous rendre au magasin blanc en briques et vous ferez certainement vos emplettes là.

Il n'y a pas de charlatanisme là-dedans.—Observez nos prix: beau sucre, 10 cents la livre au détail: au-dessous, par forts poids. Beau sucre rafiné, 12 1/2 cents. Sardines, 20 cents la boite; huitres 12 1/2 cents la boite; bon café Rio, 25 cents; sel, $2 le sac; farine à bon marché de toutes les marques. Porc, épaules fumées, jambon, graisse, savon etc. tout à meilleur marché qu'au meilleur marché, pour du comptant seulement.

Un stock fort et complet de boissons et liqueurs: whisky, brandy, rum, gin, vins sherry, Port, Madère, bitters de toutes sortes. En un mot, cet établissement contient l'assortiment le plus complet de grocerie de famille et de liquides que l'on puisse désirer.

Joignant la Grocerie est un Café fourni de boissons excellentes et variées.

Venez visiter ces établissements, et nous sommes persuadé que vous ne vous en irez pas sans y faire vos achats, et si vous vous décidiez à ne pas acheter, nous nous quitterons toujours bons amis. LOUIS DESMARAIS.
Opelousas 10 Avril 1876. 26*

Manufacture de Voitures.

FLATTE de l'encouragement qui lui a été accordé jusqu'à présent par le public de cette Paroisse, le soussigné remercie sincèrement ceux qui l'ont ainsi encouragé, et sollicite en même temps la continuation de leur patronage. Il sera toujours prêt à manufacturer des buggies, hacks et autres véhicules sur commande et de main de maitre. Les réparations aux voitures, tant charronnage que forge, peinture ou garniture, seront exécutées promptement et aux prix les plus modérés, pour du comptant seulement. Dorénavant, tout ouvrage qui ne sera pas payé sur livraison, portera 10 pour cent d'augmentation pour les frais de collection immédiate.

Le soussigné a toujours en mains des hacks, des buggies &c. neufs et de seconde main qu'il vendra à bon marché pour du comptant.

S. P. CLARK.
Opelousas 20 Janvier 1872. 19tf.

Paquebot Regulier du Dimanche.

Le Bateau à Vapeur
SOLIDE ET FIN MARCHEUR

BERTHA,

H. H. BROAD, Capitaine,
THEO. JOBIN, Commis.

FERA les voyages réguliers entre Washington et la Nouvelle-Orléans, partant de Washington le Dimanche à 10 heures du matin, et de la Nouvelle Orléans le Mercredi soir à 5 heures.

Le fret et le passage seront aussi bas qu'à bord d'aucun autre bateau.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à Gérand Carrière, Washington. 1t:

LIGNE INDEPENDANTE.

Paquebot Regulier du Dimanche.

Le bateau à vapeur léger et fin marcheur

ST. MARY,

Capt. F. PROBST, Commis, J. B. SCHMIT,

PARTIRA de Washington tous les Dimanches à 10 heures du matin et de la Nouvelle-Orléans tous les Mercredis à 5 heures de l'après-midi.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à Joseph Chénier, Washington. [1er Janv.

CIRAGE PERFECTIONNE,

APPLIQUE aux toiles cirées pour impériales, rideaux et coussins de voitures, que nous pouvons recommander comme étant le meilleur dont nous nous soyons jamais servi. Nous en ferons usage moyennant une faible rémunération additionnelle, dans tous les ouvrages de ce genre, faits à l'atelier de voiture de S P Clark, Opelousas, où on pourra en voir des spécimens. JOS. GIBBS.
Opelousas 7 Août 1875. 44tf

A VENDRE.

Une petite propriété située à Opelousas, consistant en une maison de résidence, une cuisine, un magasin à mais, et un terrain. Pour les particularités, s adresser à Félix Lessassier, à Opelousas. [26aout.3m.

A VENDRE

A bas prix et à des conditions libérales, un moulin à coton avec ses accessoires—Aussi une presse à coton au grand complet.

S'adresser au magasin de Sol. Isaac, à Opelousas, ou au bureau du Courrier. 16 Sept.

AU PUBLIC.

LES soussignés se sont associés aujourd'hui comme Avocats. Leurs Bureaux seront transférés à l'ancien local du Juge James M. Porter, rue Bellevue.

HENRY L. GARLAND,
LAURENT DUPRE.
Opelousas, 21 Déc. 1876. 11-tf

JOSEPH M. MOORE.

AVOCAT JURISCONSULTE,

EXERCERA sa profession dans toutes les Cours du Huitième District Judiciaire—Son bureau est le même occupé ci-devant par Swayzé & Moore, et plus recemment par Moore & Morgan, rue Bellevue, Opelousas, Lne. Opelousas 22 avril 1871.

KENNETH BAILLIO,

AVOCAT, Opelousas, bureau près de celui de Joseph M. Moore—Exercera dans les Cours du huitième district judiciaire et devant la Cour Suprême à Opelousas. Des affaires importantes seront prises des paroisses avoisinantes. [9 Sept. 1876. 47tf

A LOUER,

LE grand local au-dessous du bureau du Courrier.—une des plus belles positions de la ville, pour le commerce.

S'adresser au bureau du Courrier.

UN grand assortiment de

Graines de Jardinage

et de

GRAINES DE FLEURS, FRAICHES,

reçu directement des agriculteurs, D. M. Ferry & Co. de Detroit, Michigan.

Venez voir pour vous-même.

C. MAYO & Co. agent.
5 Fév.] à l'enseigne du Gros Mortier.

WM. HERR, Jr. Barbier.

AYANT récemment ouvert un Salon de Barbier, rue Main, entre le magasin de D. Roos et celui de Munzesheimer, est prêt à servir ceux qui voudront se faire faire la barbe, couper les cheveux, nettoyer la tête &c. Il sollicite de l'encouragement de ses amis et du public. Ses prix seront modérés.
Opelousas 15 Juin 1872. 40tf.

J. L. Couret,

FACTEUR en sucre et en coton, et Marchand Commissionnaire en général, No. 7 Rue St-Louis. Nouvelle-Orléans.

L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

EDITION quotidienne, $14 par an, payable d'avance: hebdomadaire, $5 par an.

OPELOUSAS DIRECTORY.

Dry Goods and Groceries.

ANDRUS, C. B.—Family and Plantation Groceries, Corn, Oats, Tinware, Glassware, &c. Corner Main and Landry sts.

DESMARAIS, LOUIS—Groceries, Liquors Cigars, Hardware, Tinware, &c. Corner of Market and Bellevue streets.

LAVERGNE & CO.—Dealers in staple and fancy Groceries, choice Wines and Liquors, &c. Corner Main and North streets.

MUNZESHEIMER, F.—Groceries, Provisions, Crockeryware, Glassware, Tinware &c. Main st., bet. Landry and Bellevue.

ROOS, DAVID—Dry Goods, Clothing, Hats Boots, Shoes, Groceries, Hardware, &c Corner Main and Bellevue streets.

VILASECA, MAURICE—Dry Goods, Boots, Shoes, Hats, Groceries, Glassware, Tinware, &c. Main st., bet. North and Grolée.

Attorneys at Law.

ESTILETTE, E. D.—Attorney and Counselor at Law. Office in the Old Bank House, on Landry street.

LEWIS & BRO.—Attorneys and Counselors at Law. Office on Landry st., between Court and Market streets.

MOORE, JOSEPH M.—Attorney and Counselor at Law. Office on Bellevue street opposite the Market House.

OGDEN, JOHN N.—Attorney and Counselor at Law. Office on Landry street same lately occupied by H. L. Garland, Esq.

Watchmakers and Jewelers.

BODEMULLER, RUD.—Watchmaker and Barber. Watches, Clocks, Jewelry and Musical Instruments repaired. Bellevue st.

MORNHINVEG, REMI—Watches, Clocks and Jewelry repaired. Main street, adjoining C. Mornhinveg's tailor shop.

Miscellaneous.

COURIER JOB OFFICE.—Every description of Job Printing from a small Card to the largest Poster, at N. O. prices. Main st.

DANAVAN, R.—Ladies' and Gents' Boots and shoes made to order in any style, and satisfaction given. Main st., opp. Claude's.

GOSSELIN, PIERRE—Wheelwright. All work in his line done promptly, for cash. Shop at Northern extremity of Main street.

HADDEN, LOUIS—Physician and Surgeon. Office at residence, southern extremity of Union street.

JOHNSTON, W. M.—Horses, Buggies and Hacks to hire. Hauling done. Horses fed and cared for. Landry st., near Post Office.

JOBIN, JOS.—Blacksmith Shop. Particular attention paid to horse-shoeing. Blacksmithing in all its branches. Main street.

LIGHTLEY, WM.—Tin Shop. Tinware of all kinds, and Buck's Brilliant Stoves. Main street, near Mayo's drugstore.

MAYO, CLAUDIUS.—Drugs, Patent Medicines, Chemicals, Paints, Oils, Varnishes, Glass, &c. Corner Main and Bellevue sts.

PULFORD, GEO.—Saddlery and Harness of all kinds. Main street, between Bellevue and North. Good work at fair prices.

SKINNER, L.—Gunsmith. Arms and machinery of all kinds repaired and tools sharpened. Landry street, near the bridge.

THE OPELOUSAS COURIER.—Established 1852. Published weekly, English and French; terms, $2.50 in advance. Main st.

ZWEINERT, C.—Gentlemen's Boots and Shoes made to order. A fit guaranteed. Bellevue street, near corner of Main.

THE

CHEAPEST GROCERY

IN TOWN, BY

LOUIS DESMARAIS,

Corner of Market and Bellevue Streets.
Cheaper than the Cheapest, but for Cash Only.

Don't fail to stop at the White Brick Store and you will surely buy;—this is no humbug; *look at our prices*:—Good brown Sugar, 10 cts per pound, cheaper when taken in large quantities; Best kind of refined brown sugar 12½ per pound; Sardines 20 cts per box; Oysters 12½ cts per can; Good Rio Coffee 25 cts per lb; Salt $2 per sack; Cheap Flour, all brands, Bacon, Pork, Lard, Soap, &c., all

Cheaper than the Cheapest—for Cash.

A large and complete stock of LIQUORS—Whiskies, Brandies, Rum, Gin, Bitters of all kinds, Wines, Sherry, Port, Madeira, in short a complete assortment of Choice Family Groceries and Fine Liquors.

Adjoining the Grocery is a fine BAR-ROOM stocked with the finest and best liquors in the country, also cheaper than the cheapest.

Call one, call all, and you cannot fail to be satisfied. If you do not make up your mind to buy, we shall however remain good friends.

LOUIS DESMARAIS.
Opelousas, April 10, 1876.*

STATIONERY.

CONSTANTLY on hand and for sale at the Post Office, a full assortment of

STATIONERY.

Consisting in part of
Legal Cap, Foolscap, Letter and Note Paper, Papeterie, Blotting Paper, Inks, Pens, Pencils, Envelopes, Slates, Etc.,

CHEAP FOR CASH ONLY.

☞ Subscriptions received also to all Newspapers, Magazines and Periodicals published in the United States, at publishers' rates.
18tf.] P. J. LEFEBVRE.

TO THE WORKING CLASS.—We are now prepared to furnish all classes with constant employment at home, the whole of the time, or for their spare moments. Business new, light and profitable. Persons of either sex easily earn from 50 cents to $5 per evening, and a proportional sum by devoting their whole time to the business. Boys and girls earn nearly as much as men. That all who see this notice may send their address, and test the business, we make this unparalleled offer: To such as are not well satisfied we will send one dollar to pay for the trouble of writing. Full particulars, samples worth several dollars to commence work on, and a copy of Home and Fireside, one of the largest and best Illustrated Publications, all sent free by mail. Reader, if you want permanent, profitable work, address, GEORGE STINSON & Co., Portland, Maine. jy8tf

Le Courrier des Opelousas,

PUBLIE LE SAMEDI PAR

LEONCE SANDOZ.

L'ABONNEMENT sera de $2.50 par an, payable d'avance, ou trois piastres dans le courant de l'année.

LES AVIS se paieront cinquante cents par carré pour la première insertion et vingt-cinq cents par carré pour chaque insertion subséquente. Huit lignes ou moins constitueront un carré.

Les avis qui seront envoyés pour être publiés seront insérés en Français et en Anglais (à moins qu'il n'en soit autrement ordonné) jusqu'à ce que l'éditeur juge à propos de les discontinuer.

Les candidats aux faveurs publiques devront payer quinze piastres d'avance, s'ils veulent se faire annoncer.

Les nécrologes, les lettres de remercîment, les réclames, les communications d'un genre personnel, etc., se paieront au taux des avis.

Les articles d'une nature personnelle (quand toutefois ils seront admissibles) se paieront vingt cents la ligne et d'avance.